

Règlements d'activités de tennis de table FSGT 29

ART 1: Conditions générales

Chaque club, club d'entreprise, association, groupe devra :

1.1 - être affilié à la F.S.G.T ou à l'U.F.O.L.E.P. suivant l'accord local FSGT/UFOLEP

1.2 - étant donné les risques d'accidents en tennis de table, les joueurs doivent passer la visite médicale et régler la cotisation suffisamment tôt pour que les responsables de clubs leur délivrent une licence valide avant le début du championnat, seul moyen d'être couvert par l'assurance en cas d'accident.

Ni la commission ni le comité ne seront tenus pour responsables pour défaut de licence, en conséquence les capitaines d'équipe ne doivent pas noter "licence en cours" dans la case n° de licence de la feuille de match, ni autre chose qu'un numéro valide sous peine de perte des points correspondants.

La date limite de licenciation fixée début février ne concerne que les joueurs qui prennent la compétition en cours de saison.

Pour un bon fonctionnement de la commission, les coordonnées téléphoniques, postales et internet des responsables de club et d'équipe sont à saisir lors de la licenciation sur <https://monespace.fsgt.org> ainsi que la date de naissance exacte et l'orthographe exacte des noms et prénoms en lettres majuscules non accentuées sans tirets ni points ni surnoms, adresse courriel exacte et adresse postale, numéro de téléphone et photo.

1.3 - date de licenciation

Pour jouer un match en championnat, avoir une licence validée avant la 1^{ère} journée de championnat (payée et validée au comité), la présentation du certificat médical au comité n'est plus obligatoire, elle est de la responsabilité du président du club.

1.4 - Un mois après le début du championnat, avoir payé les engagements d'équipes auprès de la Commission de Tennis de Table sous peine, au 2^{ème} avertissement, de se voir rayer du championnat.

1.5 - Les responsables de club doivent immédiatement signaler au Bureau Directeur de la commission (BD) chaque nouvelle licenciation après le début du championnat en mentionnant le numéro d'équipe et le classement estimé.

ART 2: Commission Sportive

2.1 - Tous les clubs affiliés sont membres de droit de l'activité Tennis de Table FSGT et doivent désigner un correspondant auprès de la commission. Les membres du BD sont élus au vote à main levée pour un an en assemblée générale qui a lieu en fin de saison sportive. Les membres du BD de la commission préparent et mettent en place les dates de rencontres du championnat, de la coupe, des différentes activités et définissent les dates de réunions mensuelles.

2.2 - A ces réunions et AG, la présence du correspondant de club ou de son représentant reconnu FSGT est souhaitable. Celui-ci devra transmettre les informations aux licenciés de son club et fournir tous les renseignements demandés par le BD.

2.3 - Le BD de la Commission prend les décisions administratives et financières nécessaires au bon fonctionnement de l'activité.

2.4 - Droit de vote : 1 voix par club, en cas d'égalité le président du BD départage.

2.5 - Le classement des groupes du championnat est assuré par le site, il est consultable par tous, en temps réel.

1 victoire vaut 3 points, 1 nul = 2 points, 1 défaite = 1 point, 1 forfait = 0 point et comptent pour 1 rencontre jouée.

Le capitaine de l'équipe recevant (ou reçue à défaut) doit saisir le score à l'issue de la rencontre et expédier la feuille de rencontre dans les meilleurs délais.

2.6 - En cas d'égalité de points, le calcul du classement se fait au goal-average suivant : supériorité au nombre de matchs gagnés, puis supériorité au nombre de matchs nuls et si égalité, supériorité à la différence entre les points pour et les points contre.

2.7 - En cas de forfait général d'une équipe en cours de saison, l'annulation totale des points des matchs de cette équipe sera effectuée (à quelquel niveau que ce soit de la compétition).

ART 3: Déroulement du championnat par équipe

3.1 - L'équipe qui reçoit prend contact avec l'équipe qui se déplace. L'heure des rencontres est fixée à 20h30. Passé un délai d'une ½ heure sans prévenir, le BD décidera de la suite à donner.

En cas de nécessité, les clubs peuvent s'entendre pour reporter une rencontre. L'équipe qui ne peut disputer une rencontre doit avertir l'équipe adverse au moins 24 heures à l'avance (déplacement d'un des joueurs pour avertir l'autre équipe si impossibilité de prévenir d'une autre façon). Dans tous les cas, le responsable du groupe doit être informé.

Une équipe ne peut cumuler plus de 2 matchs de retard de son fait, sauf dérogation express du BD.

Pour débiter la phase Retour, tous les matchs de la phase Aller devront être joués, ceux non joués ne seront pas comptabilisés.

Pour l'AG, seuls les résultats expédiés avant la date de fin de championnat seront pris en compte.

En cas de forfait d'une équipe, elle perd le match 10 à 0 et il n'est pas nécessaire d'expédier la feuille de rencontre.

3.2 - La rencontre se joue en équipe de 3 joueurs ou joueuses. Chaque joueur-euse d'une équipe rencontre les 3 joueurs-euses de l'autre équipe.

Les parties se jouent en 3 sets gagnants de 11 points minimum avec 2 points d'écart sur deux tables, sauf accord des deux capitaines d'équipe.

Lors d'une rencontre, l'ordre des matchs est celui indiqué sur la feuille de match, sauf accord préalable des deux capitaines d'équipe.

Il faut au moins 2 joueurs pour disputer une rencontre, dans ce cas les parties que le 3^{ème} joueur aurait dû faire sont considérées perdues.

Et les équipes forment un double pour un total de 10 parties.

Pour le double exclusivement, il est admis la participation d'un joueur autre que ceux des matchs en simple. Ce joueur sera inscrit comme 4^{ème} joueur avant la rencontre et devra participer obligatoirement au double.

Chaque club peut présenter plusieurs équipes numérotées dans le championnat. Elles seront placées dans les différents groupes. Les équipes d'un même club dans un même groupe se rencontrent le plus tôt possible.

Si un club a 2 équipes dans un même groupe, appliquer l'article 3.3 du brûlage.

3.3 - Brûlage - Un joueur d'une équipe inférieure (plus grand numéro) peut jouer deux rencontres en équipe supérieure (plus petit numéro), en championnat et coupe. A la troisième rencontre en équipe supérieure, il est qualifié d'office dans la dernière équipe jouée.

Un joueur ne peut en aucun cas jouer dans une équipe inférieure sous peine de match perdu 10 à 0 (ou 11 à 0 en coupe).

3.4 - Chaque club doit aussitôt renseigner et renvoyer au bureau de la commission le formulaire de composition d'équipe.

3.5 - Les feuilles de match doivent parvenir aux responsables de groupe dans la semaine qui suit le match, correctement et lisiblement remplis. Les feuilles seront à expédier par l'équipe qui reçoit.

ART 4: Déroulement de la coupe

4.1 - Les joueurs doivent avoir une licence à jour et avoir disputé au moins 2 journées de championnat pour jouer à partir des ½ finales.

Pour la coupe la licenciation doit être faite avant les ¼ finales.

4.2 - Les rencontres sont tirées au sort lors des réunions mensuelles ou sous la responsabilité du membre du BD responsable de la coupe. En simple, il sera tenu compte des différences de niveau des joueurs des équipes qui se rencontrent. Il sera accordé 1 point par tranche de 2 groupes d'écart (voir tableau en fin d'annuaire).

Le double vaut 2 points.

4.3 - demander au BD l'autorisation de reporter 1 rencontre après la date prévue et signaler immédiatement tout forfait.

Tous les scores des rencontres doivent parvenir par courrier, sms ou mail au responsable de coupe à l'issue de la rencontre, puis expédier la feuille de match dans les meilleurs délais.

4.4 - La coupe est remise en jeu chaque année et sera acquise définitivement, en tableau A, par l'équipe l'ayant gagnée 3 fois consécutives.

4.5 – Les forfaits en tableaux A, B et C seront définitifs et entraîneront l'élimination de l'équipe pour la suite des tirages.

ART 5: Championnats Fédéraux

5.1. Les championnats fédéraux sont organisés par la Commission Fédérale d'Activité (CFA). Nous n'appliquons pas (sauf cas exceptionnel) de quota de participation, mais les joueurs ne seront qualifiés que s'ils participent activement aux compétitions départementales et aux activités proposées par le Bureau Directeur.

5.2. Les inscriptions sont à la charge financière des clubs (Règlements CFA), et doivent passer par le Bureau Directeur qui se réserve le droit de toutes modifications.

ART 6: Joueurs

Tous les joueurs doivent respecter les règles de jeu ITTF et avoir une attitude sportive et correcte. Une tenue de sport est exigée. Le BD se réserve le droit d'exclure un joueur du championnat et de la coupe.

ART 7: Catégories et validations

Dates de naissances données en début de saison.

7.1 – Adultes : Séniors et vétérans

7.2 – Jeunes : Poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors

7.3 – Les clubs doivent retirer les licences validées au siège, les jours d'ouverture

ART 8: Réclamations et demandes diverses

- Toute réclamation doit être inscrite sur la feuille de match et confirmée par lettre au BD de la commission.

- Toutes les suggestions pour améliorer notre fonctionnement sont recevables lors des réunions de la commission.

ART 9: Modifications du règlement

Ce règlement ne peut être modifié que par l'A.G. de la commission, mais des dispositions peuvent être prises lors de réunions mensuelles, inscrites au P.V. et appliquées immédiatement en attendant confirmation de l'A.G.

ART 9.1: Le BD de la commission se réserve le droit de régler toutes les questions ou litiges non prévus au présent règlement.

ART 10 : Inscriptions

Toutes inscriptions à nos compétitions locales seront dues, seules les absences dûment justifiées seront prises en considération pour un remboursement.

Règlements approuvés et votés à l'AG d'activité Tennis de Table le 27 mai 2022